

Évolution de la téléphonie fixe vers le tout IP

Qu'est ce que le RTC ?

Le **Réseau Téléphonique Commuté** est le réseau historique permettant d'acheminer les communications téléphoniques depuis une ligne de téléphonie fixe sans nécessiter l'utilisation d'une box.

Le téléphone d'une ligne RTC se branche sur la prise T. Il est basé sur une technologie et des équipements qui ont été principalement déployés autour des années 80.

Cette technologie deviendra progressivement obsolète.

Depuis 2005 environ, avec l'avènement du **protocole IP** et la large adoption des offres d'accès internet, le RTC n'est plus le seul réseau permettant d'offrir des services de téléphonie fixe. Notamment dans le cadre des offres « triple play » (téléphone, télévision, internet).

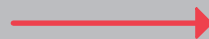
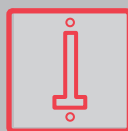
Le téléphone d'une ligne IP se connecte à la box et pas à la prise T.

Qu'est ce que l'IP ?

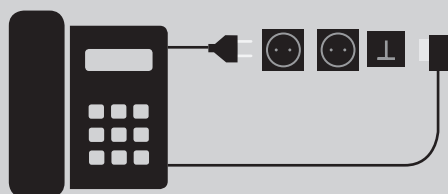
L'IP (ou internet protocol) est devenu un standard mondial pour les communications.

Pour la téléphonie, elle propose une expérience enrichie, avec une qualité équivalente voire supérieure à celle du RTC. Par exemple l'IP permet de bénéficier d'une qualité de communication voix sans égale avec la voix Haute Définition.

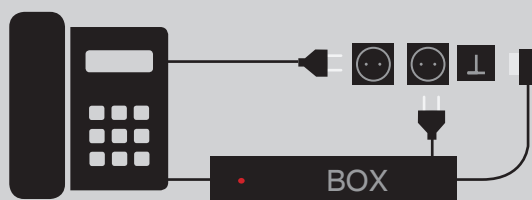
L'IP permet aussi une expérience de communication enrichie, grâce au multimédia : vidéos, fichiers, services additionnels résidentiels et professionnels.



Avant (RTC)



Après (IP)



L'arrêt progressif du RTC



L'arrêt de production : Pas d'ouverture de nouvelles lignes basées sur le RTC. **L'arrêt de production est simultanément sur l'ensemble de la métropole** (le 15/11/18 pour l'analogique et le 15/11/19 pour le numérique).



L'arrêt technique du réseau RTC, c'est-à-dire son extinction à proprement parler. **L'arrêt technique du service sera très progressif sur plusieurs années**, selon un séquençage géographique de plaques (voir définition ci-dessous).

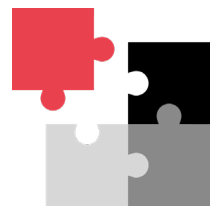
L'arrêt à terme du RTC est motivé par l'obsolescence progressive de la technologie.

La fin du RTC ne signifie pas pour autant la fin du service téléphonie ; celui-ci sera assuré sur la technologie IP.

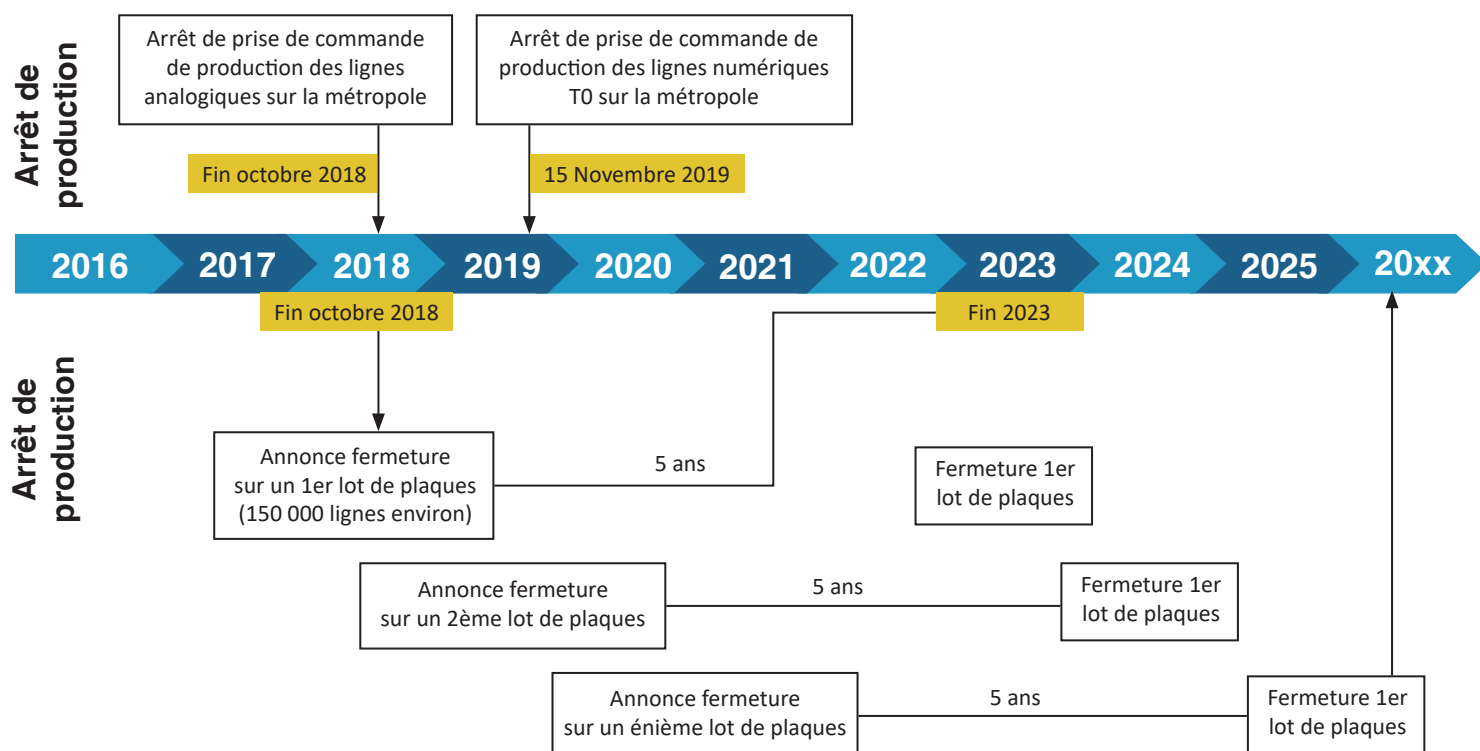
La fin du RTC ne signifie pas non plus ni la fin du cuivre ni la fin des lignes fixes. Le cuivre continuera d'être le support d'offres fixes de téléphonie IP « simple » (téléphonie fixe seulement) ou « multi play » (combinant la téléphonie fixe avec d'autres services : internet, TV, mobile...).

Définition de la notion de plaque :

Une plaque sera délimitée de façon claire par un regroupement de communes et/ou d'arrondissements appartenant à un seul département. Une commune ou un arrondissement n'appartient qu'à une seule plaque. Les communes ou les arrondissements d'une même plaque sont adjacents.



Le calendrier



Précision sur les modalités de l'arrêt technique du service

Dans le respect des **délais réglementaires de préavis de 5 ans**, des fermetures techniques du RTC par plaques géographiques interviendront progressivement par plaques à partir de fin 2023 et concerneront environ 150 000 accès par an.

Il est important tout d'abord de comprendre que pour la très grande majorité des utilisateurs de téléphonie fixe, rien de change à court ni même à moyen terme.



Les utilisateurs qui disposent d'une ligne téléphonique fonctionnelle et se servent d'un combiné téléphonique (ou d'un transmetteur) directement relié à la prise murale ne seront pas impactés par l'arrêt du RTC avant 2023 au plus tôt.

Les utilisateurs de téléphonie fixe via une box (téléphonie sur IP) ou via le réseau mobile GSM ne sont pas impactés du tout.

Que faire pour les transmetteurs en élevage ?

Nous proposons deux transmetteurs :

TVD 02 : transmetteur filaire pour ligne fixe uniquement

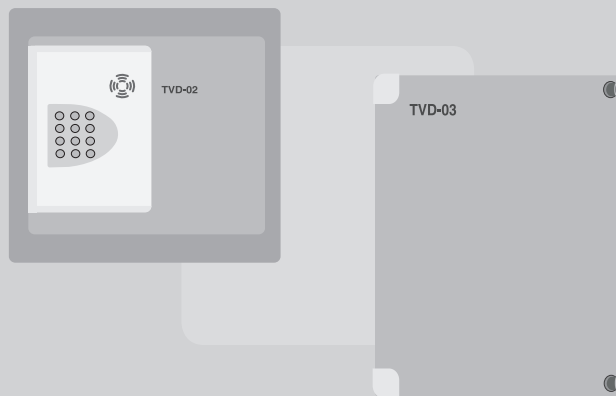
TVD 03 : transmetteur filaire ou GSM

L'arrêt des lignes fixes commence progressivement, mais pas avant 2023 pour celles déjà installées.

Le transmetteur filaire TVD 02 reste donc opérationnel pour plusieurs années.

Pour une nouvelle installation, si le site dispose d'une ligne fixe existante, vous pouvez installer au choix un TVD 02 ou un TVD 03.

Si vous ne disposez pas d'une ligne fixe, seul le TVD 03 peut être installé.



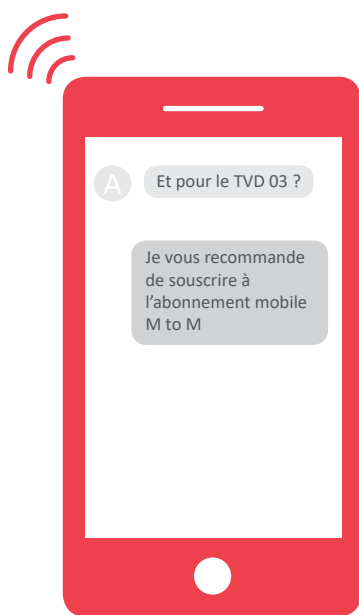
Tout système de secours et de surveillance doit être testé régulièrement.

En cas d'alimentation avec batterie, cette batterie doit être remplacée tous les 18 mois.

En cas d'utilisation du réseau GSM :

- Vérifier la présence du réseau régulièrement par un test complet.
- Ne pas utiliser d'abonnement avec forfait bloqué qui empêcherait toute communication.

Quel abonnement mobile pour le TVD 03 ?



Les assureurs recommandent de souscrire un **abonnement mobile MtoM** (Machine to Machine).

Ce type d'abonnement évite la déconnexion intempestive de la communication.

Mais il ne garantit pas la couverture permanente.

Il est donc recommandé de choisir une carte SIM multi-opérateurs.

En cas de coupure d'un opérateur, la ligne bascule sur un autre opérateur disponible.

GROUPAMA propose ce type d'abonnement via l'opérateur MATOOMA.

Contactez votre conseiller d'assurance qui vous donnera la démarche à suivre.

SODALEC DISTRIBUTION

Z.I. Route de Lorient

7 rue Léon Berthault - CS 76326

35063 RENNES CEDEX FRANCE

Tel : +33 (0)2 99 85 28 28 Fax : +33 (0)2 99 85 28 29

info@sodis-france.fr

www.sodis-france.fr

